

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	5 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENTS, 4	12		22

Annonces, 20 c.—Réclames, 30 c.

Lyon, 17 Avril 1848.

FÊTE DU PEUPLE SOUVERAIN A PERRACHE.

Hier a eu lieu la solennité dont nous avons donné le programme dans notre dernier numéro. Quoique le matin on ait pu redouter le mauvais temps, le cortège a été favorisé dans toute sa marche par un temps magnifique. En tête du cortège marchait une colonne imposante de gardes nationaux, tambours et musique en tête; là, comme partout, les *Voraces* étaient au premier rang; puis venaient les présidents des quatre clubs du quartier de Perrache, les porte-drapeaux desdits clubs, une délégation du club central et enfin les membres du club de Perrache. Après quoi apparaissait la statue le *Peuple Souverain*, œuvre du citoyen Lepind, statuaire lyonnais. L'artiste a sculpté un ouvrier aux bras nus, d'une force musculaire prodigieuse, d'une expression frappante d'énergie. L'ouvrier, appuyé sur un fusil, est monté sur une barricade; à ses pieds sont les insignes brisés de la royauté; au bas on lit cette inscription: *Qui osera la relever? — 24 février 1848, à la barricade.* La statue était portée par quatre citoyens; à son passage devant l'Hôtel-de-Ville, elle a été saluée par des acclamations frénétiques. Derrière cette statue, d'autres citoyens portaient un buste de la liberté.

Les clubs de Lyon et des faubourgs, ainsi que les corporations d'ouvriers, suivaient avec leurs bannières; enfin la marche était fermée par quelques pelotons de la garde nationale. Parti de la place de la Liberté, le cortège suivit le quai du Rhône, traversa la place des Terreaux, prit le quai de la Saône, traversa la place Bellecour et arriva à la place de la Liberté par la rue Bourbon. La place était encombrée par une foule immense; on évalue à plus de cinquante mille le nombre des spectateurs de cette imposante solennité. Un arbre de liberté avait été élevé au milieu de la place; c'est le plus beau de toute la ville; à côté et faisant face au nord, a été placée la statue

le *Peuple souverain*. Puis quatre discours furent prononcés par les présidents des quatre clubs de Perrache. Nous les reproduisons ci-dessous.

Nous ne pouvons faire trop d'éloge à l'excellente musique de la garde nationale, dont les airs patriotiques et parfaitement exécutés, ont ravi tous les citoyens et produit un enthousiasme difficile à décrire. La cérémonie de la place de la Liberté peut être considérée comme une élection préparatoire: si les soixante mille électeurs qui hier étaient réunis votent avec ensemble, et nous n'en doutons pas, nous sommes assurés de la victoire, et nous pouvons faire grâce au comité préfectoral des dix mille voix qu'il a voulu escamoter à son profit.

A la suite de la cérémonie, on est allé à la rencontre des Italiens qui viennent de Paris et rentrent dans leur patrie; l'accueil le plus cordial leur a été fait. Des distributions de pain et de vin ont eu lieu sous une tente placée près de l'arbre de la liberté.

Voici les discours qui ont été prononcés:

Discours du citoyen Callès.

« Les symboles de la liberté que nous venons d'élever sur cette place sont des gages d'affranchissement du peuple, et une promesse d'avenir que nous fait la révolution du 24 Février.

« Le peuple, en renversant la royauté une troisième fois, une dernière fois a voulu montrer au monde qu'il ne voulait plus de privilèges, plus d'aristocratie; qu'il ne voulait plus de maîtres, et qu'il les défiait à l'avenir de relever la couronne.

« Le peuple, en établissant la République, a montré au monde qu'il voulait le règne de la justice et de l'égalité.

« Citoyens, qu'au pied de ce monument tout sentiment de haine et de division disparaisse. Nous entrons dans l'avenir; oublions le passé, le passé où tant de honte salissait notre histoire, où l'égoïsme avait des autels, et la corruption des apôtres.

« Entrons largement dans le chemin de la vertu civique, du désintéressement et de l'amour de la patrie.

« Veillons à ce que nos représentants soient des démocrates purs, amis du peuple, et fermement dévoués

à nous donner un gouvernement qui veille à ce que toutes les passions basses soient enchaînées, à ce que tous les sentiments nobles et généreux soient développés, où la loi soit l'expression franche de la volonté populaire, un gouvernement enfin qui veille au bien-être de tous, et où tous soient fiers des bienfaits de la patrie. Alors les Français donneront au monde l'exemple de la paix, du bonheur et de la liberté.

« Vive la République! »

Discours du citoyen Alleyron.

« Citoyens,

« La cérémonie d'aujourd'hui doit être pour notre cité une fête mémorable; cet arbre de liberté que l'éclatante auréole de la République nous permet de planter, est un trophée de ralliement pour tout bon démocrate.

« Rallions-nous autour de cette sainte barrière; prouvons à l'univers étonné que la République française, une et indivisible, est le mobile des grandes actions; prouvons aux tyrans couronnés que leur règne est fini et que l'âge d'or recommence.

« Citoyens français, abjurons toutes nos querelles; que le crépuscule du soir nous trouve tous frères, tous amis, tous réunis dans cette même pensée. Le bonheur de tous.

« La vertu qui caractérise le vrai républicain, est la ferme résolution de tout sacrifier pour l'honneur, le bien de la patrie.

« Jurons donc tous ici de vivre avec la République démocratique, ou de mourir avec elle.

« L'Être suprême, qui créa tout pour tous, enflamme notre voix; que la postérité reconnaissante dise de nous: Nous avions de bons pères.

« Vive la République démocratique à jamais! »

Nous n'avons pu nous procurer les deux autres discours qui ont été prononcés.

ÉLECTIONS.

Le *Censeur* contient dans son numéro d'aujourd'hui un avis du comité préfectoral qui est en contradiction évidente avec la rétractation du citoyen Treillard, que le même journal a insérée dans son numéro du 14 avril. D'après ce dernier document le comité préfectoral aurait

FEUILLETON.

LE LÉZARD D'OR.

(Suite.)

III.

LE LÉZARD.

L'officier espagnol, dont les traits, pendant cette partie de son récit, s'étaient peu à peu empreints d'une expression de sérénité et d'animation qui leur donnait un caractère plein de charme et leur ôtait la rudesse martiale et la misanthropie que son compagnon, au premier abord, s'était senti disposé à leur reprocher, semblait oublier sa souffrance d'âme et de corps au milieu de ces souvenirs; sa voix, qu'il avait d'abord baissée, ne gardait plus rien de la gêne douloureuse que lui donnait sa maladie, et résonnait grande, pure et sonore.

Il n'était point jusqu'à son attitude brisée qui n'eût disparu. Il se levait à demi penché vers son compagnon, et s'appuyait sur le coude gauche avec grâce, de manière à laisser libres les gestes élégants et pleins de justesse dont sa main droite accompagnait chaque mot de son histoire; à la manière de la plupart des hommes du Midi, l'Espagnol mimait autant qu'il parlait.

— Faut-il vous dire, monsieur, commença-t-il avec empressement, faut-il vous dire le bonheur que cette colonie de guêpes apportait à un prisonnier, à un malheureux malade, qui n'avait pas vu depuis un mois d'autre créature vivante qu'un geôlier stupide, passant son bras le soir à travers un étroit guichet, pour jeter un pain et déposer une cruche pleine d'eau. Je ne saurais vous énumérer les précautions que je multipliais autour de ces hôtes pour ne point troubler leur quiétude et les laisser en paix construire ce nid qui me causait de si doux instants de distraction.

Les guêpes qui d'abord étaient venues en bourdonnant voler autour de moi, moitié menaçantes et moitié amicales, finirent par ne plus s'inquiéter de moi, ou plutôt par me regarder comme un allié fidèle. Elles se posaient sur la paille de ma couche, sur mes mains, sur mes épaules, sur mes pieds et même sur mes cheveux: jamais une seule d'entre elles ne m'effleura de son aiguillon. Elles ne dédaignaient même pas de prendre les miettes de pain que je laissais tomber et les empruntait dans leur magasin.

Il s'interrompit un moment et reprit.

— Les heures de la captivité avaient perdu pour moi leur ennui mortel. J'étais presque heureux, j'oubliais presque ma liberté en épelant lettre à lettre les caractères vivants et inconnus pour moi jusqu'alors, d'une page de la nature. Pendant que ces heures s'écoulaient, je continuais à m'initier à tous les secrets des guêpes. Je savais le nombre des membres de leur république, je connaissais même, à ne point m'y tromper, la physiognomie de chacune d'elles; si vous saviez avec quelle passion il se rattache à tout ce qui peut le soustraire à son abandon!

— Comme je vous le disais, je savais le nombre de mes guêpes. Un matin, au lever du soleil, je reconnus que ce nombre s'était diminué de cinq, ce fut un véritable souci pour moi; je comptai et je recomptai mes hôtes, il en manquait réellement cinq. Avaient-elles péri? s'étaient-elles égarées toute la matinée? Je me perdis en conjectures et je me mis à épier les causes de cette disparition; rien d'abord ne m'apporta de révélations. Les guêpes se dirigeaient une à une, comme d'habitude, vers l'ouverture de la meurtrière; trop étroite pour qu'elles pussent la traverser d'emblée, cette ouverture les obligeait à se reposer un instant à l'entrée avant de prendre leur vol au dehors. Huit ou dix sortirent d'abord sans obstacles, et je les apercevais qui s'élevaient en se détachant comme un point noir sur l'étroite bande bleue du ciel que je pouvais entrevoir. Tout-à-coup une des voyageuses, au moment où elle se posait sur le seuil de la meurtrière, disparut enlevée par un corps rapide qui s'élança sur elle et l'abattit. Quelques secondes après, d'autres guêpes subirent le même sort. Je crus un instant qu'un de mes geôliers avait surpris l'innocente distraction dont je jouissais, et qu'il se faisait un cruel plaisir de me l'enlever.

Mais ils eussent si facilement, d'un coup de bâton, détruit tout le nid de guêpes, que je dus écarter cette pensée d'une destruction partielle; cependant le carnage allait toujours continuant. Je ne pouvais plus en douter, on massacrait les guêpes, comme l'allestait une d'elles échappée à son mystérieux ennemi, et qui était venue tomber à mes pieds. Je l'examinai avec attention, des dents aiguës avaient brisé son corcelet, et laissé leur profonde empreinte sur son corps. Alors j'examinai avec plus d'attention et je ne tardai point à reconnaître qu'un lézard, posté à l'entrée extérieure de la meurtrière, attendait les guêpes à leur sortie, les saisissait et les croquait. Je résolus dans ce péril extrême de ne point abandonner mes alliées: je jetai mon

manteau sur le nid, de manière à empêcher les guêpes de sortir, et hissant à l'extrémité d'un long brin de paille le cadavre de la guêpe assassinée, je le montai jusqu'à l'entrée de la meurtrière. Le lézard voulut saisir cette proie, mais je l'écartai doucement et le ramenai un peu plus bas. Le lézard passa rapidement la tête à travers la meurtrière et la retira aussitôt; mais la guêpe était toujours là pour le tenter; par entêtement encore plus que par glotonnerie, après avoir bien reconnu les lieux et s'être laissé prendre à mon faux semblant d'immobilité, il s'introduisit dans le cachot et suivit l'insaisissable appât presque jusqu'à mes pieds. Je ne pus lui refuser longtemps le corps de la guêpe, qu'il saisit et dévora.

Un moment j'eus la pensée de faire prisonnier ce charmant animal, mais je réfléchis à l'impossibilité absolue de l'enfermer et de le retenir malgré lui près de moi. Je le laissai donc en paix remonter le long de la muraille, regagner la meurtrière et reprendre sa liberté. Après qu'il eut disparu, j'étais de dessus les guêpes le manteau qui leur avait sauvé la vie; les ingrates, pour me récompenser, se jetèrent sur moi et trois ou quatre d'entre elles tentèrent de me tuer avec leur aiguillon; je n'eus que le temps de repousser leur attaque et de les abattre avec ce même manteau. Néanmoins, une d'entre elles, plus hardie et plus prompte, me perça la main. C'était une déclaration de guerre en règle.

Le lendemain matin, car la nuit suspendit les hostilités, je n'hésitai point à faire prisonnière une guêpe, à la placer à l'extrémité d'un morceau de paille dont le bout, taillé en pointe, la transperça, et à recommencer la ruse qui m'avait si bien réussi la veille.

Le lézard ne se fit point attendre cette fois. Il entra résolument, descendit sans trop de façon jusqu'à moi et prit la guêpe à mes pieds; il s'approcha ensuite du nid, et comme il ne le faisait qu'avec défiance, j'abattis une guêpe qu'il prit cette fois dans mes doigts. Nous étions devenus les meilleurs amis du monde.

Dès lors je n'hésitais pas à sacrifier une à une les guêpes qui m'avaient apporté tant de consolations à ma captivité, et je les immolai une à une à mon nouvel ami; il avait de son côté banni toute défiance. Il arrivait chaque jour à la même heure et repartait avec une exactitude dont se fût honoré un méthodiste, dès que le soleil commençait à disparaître et l'ombre à s'épaissir dans mon cachot.

(La suite à un prochain numéro.)

agi *proprio motu* et parce qu'il avait acquis la certitude que d'autres listes avaient déjà été envoyées à l'armée par des partis hostiles à nos institutions.

Aujourd'hui on nous déclare que l'on n'a fait qu'obéir aux ordres du citoyen ministre de l'intérieur. Nous concevons que le comité préfectoral ait pu être invité à mettre les militaires en état de procéder aux opérations électorales, en leur faisant connaître les citoyens sur lesquels déjà l'opinion publique portait ses vœux ; nous ne serions même pas surpris que l'on ait joint à cette invitation celle non moins importante de ne désigner aux suffrages de l'armée que des républicains sûrs et éprouvés. Mais ce dont nous sommes bien persuadés, c'est que le citoyen Ledru-Rollin, qui porte le purisme jusqu'à défendre aux fonctionnaires de se présenter aux suffrages de leurs administrés, n'a certainement pas dit à ce comité : Portez-vous les premiers sur cette liste ; songez d'abord à vous, et s'il manque un ou deux candidats pour compléter le nombre voulu, prenez-les parmi vos camarades avant tout. Si le ministre des finances, par exemple, enjoignait au receveur-général d'encaisser certaine somme au profit de l'Etat, l'employé ne serait pas par là autorisé à empêcher cet argent.

Nous devons reconnaître que le *Censeur* commence à comprendre qu'il est entré dans une fausse voie ; qu'il a senti aussi bien que nous que c'est dans l'union seule que réside la force, et que pour triompher des ennemis de la République, tous les bons citoyens doivent s'entendre et ne former qu'un seul faisceau. Il invite tous les électeurs à faire taire toutes mesquines divisions et à porter leurs suffrages de préférence sur les candidats dont les chances de réussite sont plus nombreuses, afin qu'il n'y ait pas déperdition de force par l'éparpillement des votes. Le conseil est bon et en tout point conforme à ce que nous ne cessons de répéter depuis quinze jours.

Il ne nous reste qu'une question à adresser au *Censeur*. Fait-il, le premier, acte d'abnégation ? a-t-il renoncé, ainsi que ses amis, à une candidature qui ne présente plus de chances pour cette fois ? Il a dû s'apercevoir que tous les citoyens ont désapprouvé la conduite du comité préfectoral, il doit savoir qu'un cri général d'indignation s'est fait entendre aussitôt que le public a été instruit de ce qui s'est passé. Ceci doit lui servir d'exemple une autre fois : il voit aujourd'hui qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpeienne, et que le proverbe de nos pères est encore applicable aujourd'hui : Qui trop embrasse, mal étreint.

Nous demanderons encore une fois à la coterie du *Censeur* pourquoi le comité républicain du Rhône ne fait pas fusion immédiate avec le club central démocratique, qui est l'expression de la majorité du département. Nous lui ferons observer que nous croyons notre parti assez fort pour nous passer des neuf à dix mille voix que lui assure le vote de l'armée ; qu'il ne faut pas se prévaloir de cette circonstance pour avoir l'effronterie de se présenter aux électeurs en voyant la réprobation unanime de tous les citoyens. Enfin le comité républicain nous annonce une liste de candidats : nous lui déclarons d'avance que nous n'accepterons pas cette liste s'il y figure quel'un des noms portés sur celle qui a été imposée à l'armée. Le citoyen Laforest seul est excepté de l'exclusion.

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au nom du peuple français.

Le gouvernement provisoire,

Sur le rapport du ministre de la justice ;

Vu l'art. 22 du code pénal ainsi conçu :

« Quiconque aura été condamné à l'une des peines des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à temps ou de la réclusion, avant de subir sa peine, sera attaché au carcan sur la place publique ; il y demeurera exposé aux regards du peuple durant une heure ; au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant, en caractères gros et lisibles, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation ; »

Considérant que la peine de l'exposition publique dégrade la dignité humaine, flétrit à jamais le condamné et lui ôte, par le sentiment de son infamie, la possibilité de la réhabilitation ;

Considérant que cette peine est empreinte d'une odieuse inégalité, en ce qu'elle touche à peine le criminel endurci, tandis qu'elle frappe d'une atteinte irréparable le condamné repentant ;

Considérant enfin que le spectacle des expositions publiques éteint le sentiment de la pitié et familiarise avec la vue du crime ;

Décète :

La peine de l'exposition publique est abolie.

(Suivent les signatures des membres du gouvernement provisoire.)

— Le membre du gouvernement provisoire, ministre des finances,

Arrête :

Le magasin de la mairie de la ville de Romorantin (Loir-et-Cher), et ses annexes, pourront recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

— Par décret en date du 11 de ce mois, le gouvernement provisoire a supprimé le cadre de réserve créé pour les officiers-généraux. C'est un hommage rendu aux principes d'égalité. Les officiers-généraux seront soumis, comme tous les autres officiers, aux prescriptions de la loi de 1831 sur les retraites. C'est, de plus, une économie d'au moins 500,000 fr. par an qui sera réalisée par cette mesure.

— Par arrêté en date du 12 de ce mois, le ministre de la guerre vient de réduire à un seul aide-de-camp le nombre de ceux attribués aux maréchaux de France non pourvus de commandements. Cette mesure permettra sans doute de diminuer un peu le nombre des emplois du corps d'état-major.

— Sur la proposition du directeur des Beaux-Arts, le ministre de l'intérieur

Arrête :

Il sera exécuté dans l'intérieur du Panthéon une suite de peintures murales, par le citoyen Paul Chenavard, et sous sa direction, conformément au projet et aux esquisses qui ont été mis sous les yeux du ministre.

Sur la demande du citoyen Chenavard, il lui est alloué pendant toute la durée des travaux une somme de quatre mille francs par an.

Le citoyen Chenavard est autorisé à s'adjoindre les artistes qu'il jugera convenable pour la meilleure et plus prompt exécution desdits travaux.

Le maximum de la rétribution des artistes employés à ces travaux sera de 10 fr. par jour, les frais matériels étant supportés par l'Etat.

Sur la demande du citoyen Chenavard, le ministre se réserve la faculté de suspendre le travail commencé, après examen fait par une commission que le ministre nommera.

— M. Drouyn de Lhuys est nommé membre de la haute commission des études scientifiques et littéraires, en remplacement de M. Edouard Laboulaye, démissionnaire.

— Par arrêté du 8 avril, M. Savoie a été nommé chargé d'affaires de la République à Francfort.

— Le ministre des affaires étrangères s'est occupé de la réorganisation de son département, et a supprimé cinq places de sous-directeurs.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 14 et 15 avril 1848.

M. de Cormenin s'occupe en ce moment, d'après les vœux des membres les plus éminents du gouvernement provisoire, d'un projet de constitution destiné à être soumis à l'assemblée nationale. Le célèbre publiciste aurait rejeté l'idée de faire reposer le pouvoir exécutif sur une seule tête. Il croit que la France, qui sait par expérience combien est grande l'ambition d'un consul, se défierait d'un président. Il pense aussi que le pouvoir exécutif, dans une république, ne peut que gagner à s'éclairer par des discussions intérieures, et que dès lors ce pouvoir doit résider dans un conseil de plusieurs membres. Par ces motifs et par d'autres peut être, tirés du besoin de satisfaire de chaudes ambitions qui se contrôleraient mutuellement, il penche pour la forme directoriale, telle qu'elle avait été instituée par la constitution de l'an III.

Mais cette constitution confiait le pouvoir législatif à deux assemblées. M. de Cormenin n'en propose qu'une seule. Pour ne point paraître un adepte de l'école anglaise, il rejette l'un des éléments essentiels de la constitution des Etats-Unis. Un homme aussi éclairé que lui ne peut se dissimuler qu'une assemblée dont l'omnipotence est sans contre-poids, est trop souvent disposée à se laisser aller à tous les entraînements de la colère et de la passion, et que rien ne peut la prémunir contre le danger des délibérations précipitées. Aux objections puisées dans cet ordre d'idées, et qui lui ont paru capitales, il a répondu, dit-on, que l'esprit public en France est prévenu contre tout ce qui, de près ou de loin, semblerait rappeler un conseil des anciens, un sénat, une chambre des pairs. Il revient donc au principe d'unité, qui prévalut sous l'Assemblée constituante.

— Un journal du soir avait annoncé sous une forme dubitative, et maintenant il affirme que lord Brougham s'est adressé au gouvernement provisoire pour lui demander des lettres de grande naturalisation.

Cette nouvelle peut paraître extraordinaire d'après le langage tenu par lord Brougham à la chambre des lords où il a déclaré qu'il n'avait pas confiance dans le gouvernement provisoire ; mais on n'ignore pas que la nationalité anglaise est indélébile, et que lord Brougham naturalisé français n'en a pas moins droit, comme auparavant, à la protection des autorités anglaises, et qu'il ne cesse pas un moment d'être considéré comme Anglais dans son pays. On conçoit, par conséquent, le motif qui

a pu engager lord Brougham, propriétaire d'un vaste domaine à Cannes, en Provence, à faire la demande de grande naturalisation. Il acquiert encore tous les droits d'un citoyen français sans perdre ceux d'un citoyen anglais.

— Mercredi dernier, une pluie continuelle ayant empêché les travailleurs des ateliers nationaux de travailler pendant toute la journée, lorsqu'ils se sont présentés pour réclamer le prix de leur journée, le payeur n'a voulu leur donner qu'un franc par personne au lieu de deux. Les travailleurs, après de longues réclamations qui ne pouvaient avoir aucun résultat, puisque le payeur avait reçu des ordres qu'il ne pouvait enfreindre, se sont rendus en corps à l'Hôtel-de-Ville pour demander que le prix de deux francs leur soit maintenu pour leur journée lorsque c'est le mauvais temps qui les empêche de travailler.

— Les dames de la congrégation religieuse qui occupaient depuis trente ans les bâtiments du Temple, sont parties mercredi dernier et sont allées s'installer dans une maison particulière qu'elles ont louée rue du Faubourg-St-Honoré. On sait que les bâtiments sont destinés à l'installation de l'artillerie de la garde nationale.

Savoie.

Nous avons été en butte à toutes sortes de récriminations à l'occasion de ce que nous avons publié sur Chambéry. Voici une nouvelle lettre que nous recevons et que nous nous empressons de publier, car nous n'avons en vue que la vérité :

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Chambéry, 14 avril 1848.

« Citoyen rédacteur, « Aujourd'hui 12 avril, de toutes les colonnes d'ouvriers savoyards et français arrêtés dans les journées des 4 et 5 courant, il ne reste à Chambéry que les principaux chefs, dont l'interrogatoire sert à l'instruction dont est saisie la cour d'appel, aux fins de savoir si l'échauffourée dont notre ville a été le théâtre se rattache à un complot. Tout porte à croire qu'on ne suivra pas dans ce procès les formes ordinaires, et que la cour d'appel, faisant preuve de magnanimité et prenant en considération le vœu de la garde nationale, usera d'indulgence.

« Des renseignements que nous nous sommes procurés, il résulte que les ouvriers étaient au nombre de 1,850, savoir 1,654 Savoyards et 216 Français, connus sous le nom de compagnie lyonnaise. En quittant Lyon, la colonne ne comptait que peu d'hommes armés ; c'est sur la route qu'ils se sont procurés des munitions et des armes. Le plus grand nombre était armé de pistolets, de piques, de sabres ; le tout dans l'état le plus complet de vétusté. Quant aux fusils provenant du désarmement de la garde nationale, chacun sait qu'en grande partie ils n'étaient pas forés. A la caserne, où se trouvait le plus grand nombre des ouvriers, on nous a assuré qu'il y avait tout au plus huit fusils capables de faire feu, le matin de l'attaque ; tous ceux jugés bons ayant été distribués dans les différents postes de la ville.

« Lorsque le tocsin s'est fait entendre, la démoralisation était complète parmi les ouvriers, qui tous s'empressèrent de chercher leur salut dans la fuite. C'est à cette démoralisation qu'on doit sans doute le peu de résistance qu'ils ont opposée aux efforts de notre population. Du reste, disons à la louange de cette dernière, qu'il était impossible de se conduire avec plus de modération dans la victoire. Le bon esprit dont notre population est animée a épargné une grande effusion de sang. Pourquoi faut-il que les habitants des campagnes n'aient pas en tout point imité ce noble exemple !

« On cite des actes de férocité incroyables, s'ils n'étaient prouvés. Un boucher de Chambéry fait un prisonnier, le met à genoux : « Crie trois fois vive le roi, lui dit-il ; maintenant dis ton Pater. » Le patient s'exécute, et aussitôt après il tombe mortellement blessé. Un autre ouvrier s'était caché dans un trou prêt à recevoir un plan de vigne ; quelques paysans le découvrent ; il demande grâce. — « Point de grâce, répondent-ils, ça fera du fumier pour faire pousser la vigne », et ils l'assomment à coups de bâton. M. le comte de Greyffé, substitut de l'avocat-général, a le triste honneur d'avoir tué un fuyard sur la place de la Manutention. Enfin une jeune femme, servant de cantinière aux volontaires lyonnais, a été trouvée noyée à Bissy, les mains attachées, dit-on, avec de l'osier. Le nombre des morts connu officiellement à ce jour est de douze à quinze du côté des ouvriers, mais tout porte à croire qu'il est beaucoup plus élevé, et qu'on a cherché à déguiser leurs pertes. Quelque soit ce nombre, paix sur les cendres de ceux qui ne sont plus ! Une génération en pousse une autre appelée à venger celle qui disparaît. Il viendra bien le temps où les nobles et les prêtres auront à se repentir d'avoir armé et fanatisé les gens de la campagne ! Ils ont donné aux paysans la conscience de leurs forces ; qu'ils prient Dieu à leur tour que ces armes ne se tournent pas contre eux !

« Aujourd'hui, la ville de Chambéry est calme ; trois mille hommes de garnison répondent de la tranquillité. Le clergé a vu se dissiper ses craintes et il jouit béatement de son triomphe ; la noblesse est plus arrogante que jamais ; les Français sont vus de mauvais œil, mais la jeunesse a foi dans l'avenir.

Z. »

CHRONIQUE LOCALE.

Quoique toute la population ait été dehors le dimanche 16, et se soit promenée partout, il n'y a eu ni accidents ni vols pendant les deux jours passés.

— Plusieurs individus inculpés des vols des jours pré-

cédents, ont été arrêtés; il ne reste que 6 vols de ceux qui ont été commis depuis quelques jours, dont les auteurs n'ont point encore été découverts.

— La police a arrêté 25 prostituées qui, hier soir, sur la voie publique, excitaient les passants à la débauche.

— On a arrêté hier au soir, sur le pont de la Guillotière, une femme nommée Monnet, au moment où elle voulait jeter dans le Rhône un enfant d'un mois et demi, du sexe masculin, appartenant à sa fille qui demeure à Vienne.

— Le bruit court que le citoyen Bourjolly, général commandant la 7^e division militaire, a donné sa démission.

— Cette nuit une fausse alerte a eu lieu. Le bruit s'étant répandu à la Croix-Rousse que l'on se battait en ville, les Voraces sont descendus en armes pour mettre au besoin le bon ordre. S'étant convaincus de la fausseté de ce bruit, ils sont rentrés paisiblement chez eux.

— Voici les résultats connus des élections de la garde nationale lyonnaise :

4^e légion, colonel, le citoyen Denant; lieutenant-colonel, le citoyen Meunier Ste-Claire.

On dit aussi que les citoyens Fabre et Burdet ont été nommés, le premier, colonel, et le second lieutenant-colonel de la 3^e légion.

— On nous assure que le citoyen Barillon, ex-membre du conseil municipal de Lyon, est en ce moment à Paris pour solliciter la place de receveur-général du département. Excusez du peu..... il me semble que pour un homme qui n'a jamais été républicain, ce serait faire poliment son chemin sous la République.

Le gouvernement n'a qu'un moyen de mettre un terme à ces scandales, c'est d'abaisser tellement les appointements de toutes ces places qu'il n'y ait plus que les hommes capables et honnêtes qui puissent les demander.

— Nous venons d'être informés d'un fait grave et qui mérite de fixer l'attention de l'autorité. Un arrêté du gouvernement donne cours forcé aux billets de banque. Des citoyens se présentent aux bureaux de tabac et donnent des billets de banque en paiement de quelques cigares; les buralistes sont obligés de rendre la monnaie; mais quand il s'agit de payer l'administration des tabacs, celle-ci ne veut pas recevoir les billets que lui présentent les buralistes. Signaler cet abus, c'est, nous en sommes certains, en prévenir le retour.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Citoyens,

Accablé de fatigues dans l'accomplissement de la mission qui m'a été confiée par le gouvernement provisoire, j'ai craint de voir mes forces s'épuiser tout-à-fait. Comprendant cette position, le gouvernement provisoire a bien voulu, sur ma demande, inviter le citoyen Martin Bernard, commissaire-général, à se rendre à Lyon, pour y résider spécialement.

Le citoyen Martin Bernard est arrivé. Unis depuis longtemps de cœur et de principes, nous agissons d'accord et fraternellement pour le service de la République.

Fait à Lyon, le 15 avril 1848.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,
Em. ARAGO.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Elections de la garde nationale.

Les élections qui n'ont pu avoir lieu les 16 et 17 courant, sont remises aux jours suivants, savoir :

Mercredi 19 avril, pour les élections des colonels et lieutenants-colonels, aux mêmes lieux et aux heures suivantes :

Pour les colonels, de sept à onze heures du matin ;
Pour les lieutenants-colonels, de trois à sept heures du soir ;

Le jeudi 20, les élections des chefs de bataillons et des porte-drapeaux se feront aux mêmes lieux, de sept à onze heures du matin.

Les élections pour compléter tous les cadres des officiers et sous-officiers des compagnies, se feront partiellement sur une délégation particulière.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 16 avril 1848.

Le maire provisoire de la ville de Lyon,
LAFORÉST.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AVIS aux travailleurs.

Je suis informé que quelques travailleurs, se méprenant sur leurs véritables intérêts, ou mal intentionnés, engagent leurs camarades à ne pas rentrer dans les chantiers.

Je ne saurais trop inviter les ouvriers de tous états à fermer l'oreille à des conseils qu'ils regretteraient bientôt d'avoir suivis; je ne saurais trop les exhorter à reprendre leurs travaux.

Si des instigations malveillantes prolongeaient un état de choses funeste pour tous, l'autorité se verrait dans la nécessité de prendre des mesures pour assurer la liberté du travail à ceux qui demandent à exercer paisiblement leur profession.

A l'Hôtel-de-Ville, Lyon le 16 avril 1848.

Le maire provisoire de Lyon,
LAFORÉST.

Clubs.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :
Les membres du club agricole du Point du Jour (banlieue de Lyon) à leurs frères les habitants de la campagne.

Citoyens,

Un grand jour a lui pour nous : lorsque la République fut proclamée, nous avons senti tomber nos entraves; nous devenions libres. Nous avons compris qu'il était fini le temps d'abandon, de servilité passive, de déshonneur. Nos droits sont désormais ceux du souverain, ceux du peuple. Plus d'abaissement, plus d'oubli pour l'agriculture; elle se verra enfin honorée. Nous ne serons plus désormais les instruments dociles des ambitions rétrogrades; nous serons libres de nos votes, et nous les consacrerons toujours pour la plus noble des causes, pour le peuple.

Frères, nos besoins sont partout les mêmes; enfants de la campagne, nous avons partout les mêmes sentiments. Nos candidats doivent donc être l'expression de nos sentiments et de nos besoins. Longtemps asservie et opprimée, la campagne a besoin maintenant de toutes ses libertés, de toute l'extension des droits que confère le peuple au peuple; et les droits doivent être d'autant plus étendus pour nous, que jusqu'à ce jour nous en avons été privés.

Unissons-nous donc, citoyens de la campagne, pour ne porter à l'assemblée nationale que des candidats qui, agriculteurs comme nous, comprennent le mal et le remède à apporter à la classe agricole. Nominons de braves paysans, comme disait le ministre provisoire de l'intérieur, qui connaissent la vie des champs, plutôt que tel homme riche et lettré qui y serait étranger.

Aussi, frères, le principal but de cette lettre est-il de vous prévenir de toutes les embûches, de toutes les machinations tramées contre nous tous. Des hommes qui ont consacré leur vie à la monarchie déchu ou à une légitimité impossible, viennent s'offrir pour nous représenter à l'assemblée nationale. Ils répandent à cet effet une profusion d'imprimés, pleins de talent sans doute, mais entachés d'égoïsme et d'ambition, cachant sous le nom de la liberté la pensée funeste d'en arrêter l'essor, ou celle plus coupable encore d'une réaction en faveur de telle ou telle royauté. Les royalistes ne sont plus possibles en France; et pourtant ces hommes qui viennent ainsi s'imposer à la campagne, pensent de même les imposer à la nation.

Ces hommes, frères, sont les ennemis les plus à craindre de notre chère République. Ils ne voient pas, les aveugles, que le triomphe de leurs opinions allumerait en France les brandons horribles de la guerre civile, que ne pourrait éteindre tout le sang français.

Vous les reconnaîtrez, ces hommes à des signes certains : — Ils ne se sont popularisés chez nous que depuis la République. — Ils ne veulent la liberté que jusqu'à une certaine mesure. — Ils veulent suivre les institutions des Etats-Unis d'Amérique dans tous les points. — Ils ne voient d'ennemis de la République que dans le peuple, qui demande ses libertés et du pain, que dans les associations démocratiques. — Enfin, ils calomnient le peuple des villes et flattent basement celui des campagnes.

En présence de pareils candidats, frères, ne formons qu'une seule voix pour leur crier : Arrière, faux républicains, arrière! car, à travers le manteau troué de votre libéralisme, nous apercevons à nu votre sordide ambition et vos coupables projets.

Nous vous en conjurons donc, au nom de ce qu'il y a de plus cher au peuple, au nom de notre sainte liberté, au nom de notre belle République, de nos droits méconnus et à reconquérir, nous vous en conjurons, repoussez de toutes vos forces les écrits dangereux, les professions de foi peu sincères de ces hommes que vous ne connaissez pas, de ces riches égoïstes, de toutes ces gens qui ne sont pas essentiellement démocrates. Et si quelques-uns de nos frères, séduits par de belles et trompeuses paroles, venaient à laisser fléchir leur patriotisme, rappelons-leur tous que la révolution, faite par le peuple, doit être pour lui, et non pour ses ennemis.

Nous avons nommé des candidats populaires qui avaient notre confiance; le Club central démocratique s'est assuré de leur moralité, de leurs principes politiques, et les a admis au nombre de ceux que tout le département doit nommer; eh bien! ne nous laissons pas égarer par des prétentions obséquieuses; et si à nos côtés nous trouvons des hommes capables que nous aurons voulu porter à la candidature, faisons taire pour le moment nos affections personnelles, pour nous réunir à la masse de la démocratie, afin de faire triompher les droits du peuple. Souvenons-nous toujours qu'un seul nom changé à la liste des candidats proposés par la réunion des clubs, pourrait compromettre une candidature démocratique pour faire triompher, non pas le candidat objet de nos préférences, mais un candidat porté en masse par le parti qui nous est opposé.

Plus tard, nous aurons à nous occuper des améliorations à apporter à la classe de l'agriculture; des directions à donner à nos représentants; nous nous entendrons alors à cet effet. Pour le moment, veillons autour de nous, observons tout avec vigilance, car le danger est grand, la conspiration est établie sur une vaste échelle.

Quant à nous en particulier, frères, placés à l'avant-garde de la campagne, il semble qu'une grande tâche nous est naturellement confiée, celle d'être vos éclaircisseurs vigilants, de vous signaler les embûches qui nous sont tendues par un parti qui n'a jamais perdu l'espoir de triompher quand même. Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur nous; et en nous aidant mutuellement, en ayant confiance dans l'amour paternel qui nous anime, nous verrons bientôt que notre tâche n'est pas au-dessus de nos forces, et nos ennemis honteux s'enfuient devant la seule force de nos convictions.

Rallions-nous donc! formons de nombreuses réunions, envoyons nos délégués au Club central démocratique, où est la seule véritable force, et nous serons sûrs de la victoire remportée par la démocratie sur l'égoïsme et l'ambition.

Rappelons-nous l'ancienne devise de nos pères : L'union fait la force.

Soyons unis, car la patrie a compté sur tous ses enfants.

Soyons frères, car Dieu lui-même a consacré ce grand principe. Soyons démocrates, car c'est dans la démocratie que réside la liberté et le bonheur du peuple.

Animés de ces grands principes, déployons avec orgueil, habitants de la campagne, le sublime étendard de l'union fraternelle, et abritons-nous sous son immortelle devise, que Dieu seul a inspirée au peuple qu'il aime : Liberté, Egalité, Fraternité.

Salut cordial et sincère fraternité.

Les membres du bureau du Club agricole du Point du Jour :

P.-J.-G. BESSAC, président; A. NUGÈS, vice-président; CARRET, secrétaire.

Chemin du Pont-d'Alai, 25.

Nouvelles importantes d'Italie.

— On lit dans la *Concordia* de Turin :

« Nous recevons les nouvelles suivantes de source certaine : 11 avril à trois heures du soir, sous les murs de Pischiera. Deux colonnes de volontaires se sont emparées de la poudrière de la citadelle, contenant cent barils de poudre; 65 prisonniers croates sont dans nos mains. Le général Allemandi a fait conduire en lieu de sûreté la poudre et les prisonniers.

« On continue à entendre le bruit du canon des Piémontais qui attaquent la ville du côté du Mincio et de Vérone. Allemandi a envoyé vers Desenzano deux fortes colonnes qui font un feu bien nourri sur les remparts de la ville.

« La forteresse ne peut tarder à se rendre, n'ayant plus de poudre. Les corps de volontaires qui ont pris d'assaut la poudrière, étaient composés de Piémontais, de Milanais et de Génois. Tous ont rivalisé de courage et de fermeté dans ce premier fait d'armes, sous les murs de Pischiera. Partout la présence du général Allemandi anime non-seulement les soldats, mais encore toutes les populations qui viennent le saluer et le fêter comme un libérateur.

« Le 13 avril, 1,200 Vénitiens ont essuyé une défaite à Montebello, près de Vicence; ils ont été assaillis par un corps de 6,000 Autrichiens, tant infanterie que cavalerie. On prétend qu'un espion avait fait connaître au général autrichien le nombre exact de ces jeunes gens, pour la plupart étudiants de Padoue et de Venise, et qu'il expédia de suite un corps d'armée pour les assaillir. Une compagnie de 100 hommes en a perdu 20. Le frère de Guerrieri, qui la commandait, a pu se sauver d'une manière miraculeuse. »

Espagne.

On écrit de Bayonne à l'*Heraldo* qu'on ne peut sortir de la ville sans s'exposer à être victime d'un nombre infini de vagabonds qui sont maîtres de la campagne. Ce journal ajoute : « Cet état de choses est épouvantable, et si c'est là ce que doit produire un excès de civilisation, nous préférons ce que ces civilisés appellent notre barbarie. »

Nous nous étonnons qu'un journal aussi bien informé ordinairement que l'*Heraldo* ait pu accueillir un renseignement aussi malveillant qu'incroyable, et nous nous étonnons encore plus qu'il l'ait fait suivre d'une réflexion aussi déraisonnable.

Que l'*Heraldo* se rassure. Bayonne et ses environs présentent toute sécurité, et il en est de même du reste de la France. Nous reproduisons aujourd'hui même un document qui prouve que les crimes et les délits commis en mars dernier dans le département de la Seine, ont été dans une proportion notablement décroissante comparativement à ceux commis dans le même mois pendant les années précédentes. Si un semblable rapprochement était fait pour notre département, il produirait le même résultat; au besoin, nos nouvelles locales sont là pour le prouver, et l'*Heraldo* peut s'en assurer.

Nos événements politiques n'ont rien détruit de notre civilisation; si nous avons plus de liberté, nous n'avons pas moins d'ordre, d'autant mieux assuré que tous travaillent à le conserver.

Nous ne pouvons attribuer les renseignements fournis à l'*Heraldo* qu'à un esprit détraqué, et nous engageons notre estimable confrère à s'en méfier à l'avenir.

— Il paraît que pendant le séjour de la famille royale à Aranjuez, la garnison se composera d'un régiment d'infanterie, d'un autre de cavalerie, d'un détachement de la garde civile et d'une batterie d'artillerie.

On dit aussi que dès que la reine habitera ce palais, il ne sera donné de passeport pour ce point qu'aux personnes qui y seront appelées par leurs fonctions, ou qu'à celles qui prouveront que ce voyage leur est indispensable.

MADRID, 8 avril. — Par ordonnance royale, il sera procédé à l'avenir à la vente de tous les biens immobiliers, actions, droits et rentes provenant des commanderies vacantes des quatre ordres militaires, édifices, couvents, etc., qui sont aujourd'hui la propriété de la nation.

Il n'est pas vrai qu'à Barcelonne on ait voulu imiter ce qui s'est passé ici le 26.

Angleterre.

LONDRES, 13 avril. — Les dernières nouvelles de Liverpool, par le télégraphe électrique, annoncent que la ville était tranquille; les affaires reprenaient avec animation. La hausse des fonds donnait de la confiance.

Tout était tranquille à Hall. Aucun symptôme de désordre à Leeds. A York tout était calme.

— Le comité des arts et métiers, à Dublin, a annoncé une soirée pour jeudi, à la Rotonde, afin de recevoir M. Smith O'Brien et les autres députés arrivant de France.

— Le 2^e bataillon des grenadiers de la garde et le 2^e bataillon de Coldstream, qui étaient venus samedi soir à Londres pour contribuer au maintien de la tranquillité, sont repartis pour leurs quartiers respectifs, de Winchester et de Windsor.

Allemagne.

Duché de Nassau. — Les habitants de Wiesbaden viennent de se prononcer formellement contre la République : une monarchie libérale et populaire leur paraît être, dans les circonstances actuelles, la meilleure forme de gouvernement.

HAMBURG, 11 avril. — Affaires de Schleswig-Holstein. — Hier soir le prince d'Augustenbourg est arrivé à Rendsbourg ; il était porteur de l'ordre arrivé de Berlin, pour les troupes prussiennes, d'entrer dans Schleswig. Deux bataillons ont dû se mettre en marche ; toutefois, il est probable qu'il n'y aura de combat qu'après l'arrivée de l'artillerie et de la cavalerie, car les Danois ont la supériorité dans ces deux armes.

— Nous apprenons que les Danois sont entrés dans Schleswig au nombre de 2,000 hommes. Le prince de Maer s'est retiré à Hatten avec le gros de l'armée de Schleswig-Holstein. Après la bataille du 9 courant, les troupes de Schleswig-Holstein se sont réunies près d'Idstedt à 1 mille 1/2 de Schleswig.

— Nous avons reçu des nouvelles du grand-duché de Posen. Le 7 avril, à Pleschen, les militaires polonais se sont préparés à l'attaque. Ils ont élevé des barricades sur tous les points importants. Des troupes de tous les cercles environnants sont arrivées, et il a été décidé qu'on ne laisserait pas entrer de Prussiens. La veille au soir, on a crié aux armes et sonné le tocsin pour faire un essai. Les barricades ont été occupées. Les troupes prussiennes ne pourront, sans de très-grands efforts, s'emparer de la ville.

— On mande de Cassel, le 10 avril, à une heure du matin : En ce moment une révolte terrible éclate dans la ville. On bat la générale : le tocsin sonne. Avant-hier, M. de Motz, ministre des finances, a reçu un charivari. Il y en a eu un aussi devant la maison de l'ex-ministre de la guerre et devant d'autres maisons. Il y a eu de graves dégâts, et des hommes de la garde civique qui voulaient rétablir l'ordre ont été blessés. Hier soir, un grand nombre de jeunes gens ont conçu le projet de donner une sérénade aux nouveaux ministres. Déjà ils avaient commencé par le ministre Eberhard. Ils se rendirent ensuite chez M. de Baumbach, ministre de la justice. Tout-à-coup le cortège fut arrêté dans le voisinage de la caserne des gardes du corps. Un piquet chargea, fit feu, et plusieurs personnes furent blessées et une même fut tuée. Une exaspération difficile à décrire s'empara de tous les esprits par suite de cette odieuse provocation. On fit immédiatement des barricades dans toutes les rues. L'arsenal fut pris d'assaut et les armes enlevées. Les gardes du corps prirent la fuite, on tira sur eux ; on entra dans leur caserne, mais on n'y trouva que des malades. Elle fut sur-le-champ démolie. Plus de 4,000 hommes sont sous les armes.

A trois heures le départ des gardes du corps a calmé les esprits, mais les barricades sont maintenues et ne seront enlevées qu'après le licenciement des gardes du corps et la mise en accusation des officiers. Ces derniers sont des dandys nobles qui avaient annoncé, il y a quelques jours, qu'à la première occasion, ils feraient exécuter des charges contre les bourgeois.

Départements.

Voici les derniers renseignements reçus de Saint-Etienne :

« La ville est à peu près calme. M. le procureur-général est arrivé à Saint-Etienne, pour instruire sur les désordres qui nous ont affligés. »

— Grâce au concours de la Société populaire, les scènes de désordre dont nous avons parlé ne se sont pas renouvelées. Quelques tentatives ont été faites, la nuit du vendredi à samedi, sur l'établissement des Sourdes-Muettes. Une section de la Société populaire s'y est transportée, et, sans armes, elle a maintenu l'ordre et a opéré plusieurs arrestations d'hommes armés de sabres et de poignards et d'autres engins.

— La Société populaire fonctionne par escouade de 1,000 hommes, qui se relèvent de douze en douze heures.

— Hier matin, le citoyen commissaire a fait afficher la composition d'une nouvelle municipalité, qui a reçu le baptême de l'élection du comité populaire.

— La nouvelle municipalité a fait afficher la proclamation suivante :

« Citoyens,

« L'ordre, de plus en plus menacé, a rendu indispensable une importante résolution, celle de la reconstitution du pouvoir municipal.

« Elus du peuple, constitués par le commissaire du gouvernement provisoire, nous avons accepté, sans hésiter, la mission qui nous a été confiée, car la première loi est celle du salut public.

« Les mesures immédiatement adoptées ont produit leurs fruits. La répression du désordre, entreprise par des citoyens, procédant par les voies de la persuasion et de la fermeté, a été complète. La nuit a été tranquille. La même vigilance continuera de planer sur la cité jusqu'à ce que la dernière trace de perturbation ait disparu.

« C'est le peuple stéphanois tout entier qui a pris sous sa sauvegarde les personnes et les propriétés ; nous comptons sur lui comme il compte sur nous. Les ennemis de la République savent toute l'énergie que nous mettrons ensemble à les combattre.

« Que la confiance renaisse ! nous répondons du maintien de l'ordre.

« Vive la République !

« Hôtel-de-Ville, 15 avril 1848.

« Les membres de la municipalité provisoire.

« Approuvé :

« Le commissaire du gouvernement provisoire,

« E. BAUNE. »

— Quatre-vingts de ces pauvres enfants du peuple que les auteurs de désordre ont privé des sœurs, leurs mères adoptives, dont ils ont saccagé la demeure, brûlé les vêtements et les lits, ont été recueillis à l'hôpital et à la Charité. D'autres ont trouvé asile chez de pauvres gens déjà chargés de famille, mais dont le noble sentiment de la compassion a fait taire celui de l'intérêt. Que ceux-là soient bénis !

— Des négociants sont venus annoncer au conseil que d'importantes commandes leur sont arrivées, et que bien qu'elles offrent de la perte, ils les feraient exécuter.

— Le bruit a couru hier que des individus devaient se porter sur le Chambon, Firminy et Saint-Just-sur-Loire. Nous sommes allés aux renseignements, et nous avons appris que dans ces communes on était prêt à recevoir les visiteurs comme ils le méritent. Nous engageons toutes les communes à faire bonne contenance, et elles ne seront pas inquiétées.

TROUBLES DE VALENCE. — La ville de Valence vient d'être encore le théâtre de nouveaux troubles. Le citoyen Napoléon Chancel, nommé commissaire du gouvernement provisoire, était arrivé dans cette ville porteur de sa commission ; un sentiment unanime de répulsion s'est manifesté de toutes parts. A tort ou à raison, les souvenirs les plus fâcheux étaient invoqués contre le nom de ce nouveau fonctionnaire. Des attroupements imposants eurent lieu les 12 et 13 avril ; tous les moyens de persuasion furent employés inutilement pour engager le citoyen Chancel à se désister de ses fonctions.

Une bande d'ouvriers ameutés par le citoyen Chancel firent irruption dans la ville, mais ils furent repoussés par la garde nationale et la cavalerie. Dans ces circonstances le citoyen Froussard, commissaire général du gouvernement, crut devoir faire procéder à l'arrestation du citoyen Chancel, qui a été conduit à la prison de Grenoble. Après cet acte de fermeté, tout est rentré dans l'ordre.

— Voici un curieux épisode qui s'est passé le 10 à Marseille, devant la préfecture où l'émeute grondait. Un ouvrier en blouse bleue cherchait à s'informer de la cause de l'émeute ; l'un lui répondait : Nous voulons nos droits ; l'autre, nous avons faim. Celui-ci dit : Eh bien, voulez-vous venir avec moi, vous partagerez mon dîner. — Non, et allez... vous mêler de ce qui vous regarde.... Il passe à un autre, qui lui dit : Voyez cette femme, elle a faim.

— Vous avez faim, la mère ?

— Oui, moi et mes enfants nous n'avons pas de pain.

— Et combien avez-vous d'enfants ?

— Sept.

— Tenez, voilà dix sous, de quoi acheter du pain, un peu de beurre et du sel ; faites-leur une bonne soupe ; je vous reverrai plus tard.

Entendant cela, un citoyen s'approche.

— Tenez, femme, voilà un franc ; puis un second, puis un troisième ; en quelques instants, la femme a sa main pleine de pièces blanches ; elle allait s'en aller.

— Une minute, dit l'ouvrier à la femme : avec tout

l'argent que vous avez là, il y a de quoi donner à manger à plusieurs ; voulez-vous faire la soupe pour quelques-uns ?

— Avec plaisir, dit la femme.

Alors il grimpe sur une borne, et s'écrie : « Hoé ! hoé ! les amis, que tous ceux qui ont faim viennent avec moi ; voilà la citoyenne qui va faire la soupe, et le bouillon sera bon. »

On le croira sans peine, pas un des hommes de l'émeute ne le suivit, et peu à peu ce groupe se dissipa.

— On lit dans l'*Industriel de la Champagne* :

« M. David, commissaire spécial du gouvernement pour l'arrondissement de Reims, est arrivé ce matin de Paris. Il était allé chercher et il rapporte l'ordre de faire commencer immédiatement les travaux de l'embranchement du chemin de fer. Le ministre s'y refusait formellement, son parti était arrêté ; il a fallu toute l'énergie de notre compatriote, appuyée du tableau réel des difficultés de notre situation, pour faire revenir sur sa détermination le ministre, qui a consenti avec regret, et en rejetant sur le citoyen David la responsabilité de cette décision, responsabilité que le commissaire spécial a déclaré accepter et tenir à honneur d'avoir encourue.

« Le citoyen David se propose de réunir, ce soir, au Palais-de-Justice, à huit heures, une grande partie de la population ouvrière, et de lui rendre compte de sa mission. »

— On lit dans l'*Indépendant*, de Montpellier :

« L'affaire de Béziers est en voie d'arrangement complet. Ainsi que nous l'avions espéré, les habitants de cette patriotique cité n'ont pas tardé à revenir de leur entraînement et à ouvrir les yeux sur la folle démonstration à laquelle ils ont été entraînés par les conseils perfides des ennemis de la République. Une députation de Biterrois est arrivée samedi à Montpellier, et s'est rendue auprès des commissaires pour leur témoigner les regrets de la ville entière, à l'occasion des scènes anarchiques qui ont eu lieu, et pour déclarer que la ville de Béziers était prête à recevoir le citoyen A. Bertrand en qualité de sous-commissaire et à l'installer solennellement à l'hôtel de la sous-préfecture.

« Les délégués de Béziers ont protesté des sentiments républicains qui animent leurs compatriotes, et ont repoussé avec force toute pensée de fédéralisme ; leur dévouement à l'unité républicaine, gage de puissance et de grandeur pour la patrie, ne peut être mis en doute. »

TRIBUNAUX.

L'affaire relative aux dévastations et incendies des stations de Rueil et de Chatou, sur le chemin de fer de Saint-Germain-en-Laye, et, à la destruction du pont de cette dernière commune, a continué aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

M. Metzinger, avocat-général, a soutenu l'accusation contre treize des accusés. A l'égard des nommés Barreau et Marquet, il s'en est rapporté à la prudence du jury, et en ce qui concerne les nommés Cosson, Subtil, Descaves et Cartigny fils, il a complètement abandonné l'accusation.

Les défenseurs des accusés ont été ensuite successivement entendus.

L'audience, levée à cinq heures, a été renvoyée à demain pour le résumé de M. le président et la délibération du jury.

L'un des Rédacteurs gérant, FAURES.

LYON — IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout ; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées ; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries ; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles ; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours ; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries ; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement guéris ; la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noti me tanger* ou chancre ; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires : *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison ; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très-heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.